



**Assemblée communale ordinaire
La Ferrière
12 juin 2017**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016
2. Discuter et approuver les comptes 2016
3. Acceptation d'un crédit de CHF 135'000.- pour la réfection de la toiture de la ferme de la Combe du Pelu
4. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'acquisition en 2018 d'un véhicule de première intervention stationné à Renan, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision
5. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour l'acquisition en 2018 d'un véhicule logistique et de transport stationné à St-Imier, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision
6. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif à l'installation de conteneurs semi-enterrés - Moloks
7. Election de deux membres de la commission scolaire pour la période 2014-2017
8. Informations du conseil municipal
9. Divers et imprévus

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

L'assemblée a été convoquée légalement par la feuille officielle du 12 mai 2017 et par affichage au panneau officiel.

Le Président, M. Roger Hofstetter, ouvre l'assemblée à 20 heures en présence de 21 citoyens ainsi que Mmes Séverine Perret, secrétaire des assemblées Catherine Friedli, caissière communale, ainsi que MM. Lionel Müller et Jérôme Lavanchy, Commandants des sapeurs-pompiers d'Erguël, ainsi qu'une nouvelle citoyenne n'ayant pas le droit de vote.

Deux citoyens rejoignent l'assemblée quelques minutes plus tard, portant le nombre total de citoyens ayant le droit de vote à 23.

Scrutateurs : deux citoyennes sont nommées scrutatrices.

M. Hofstetter donne lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016

M. Hofstetter demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal. Le document est disponible sur le site internet de la commune et au bureau communal de La Ferrière durant les heures d'ouverture.

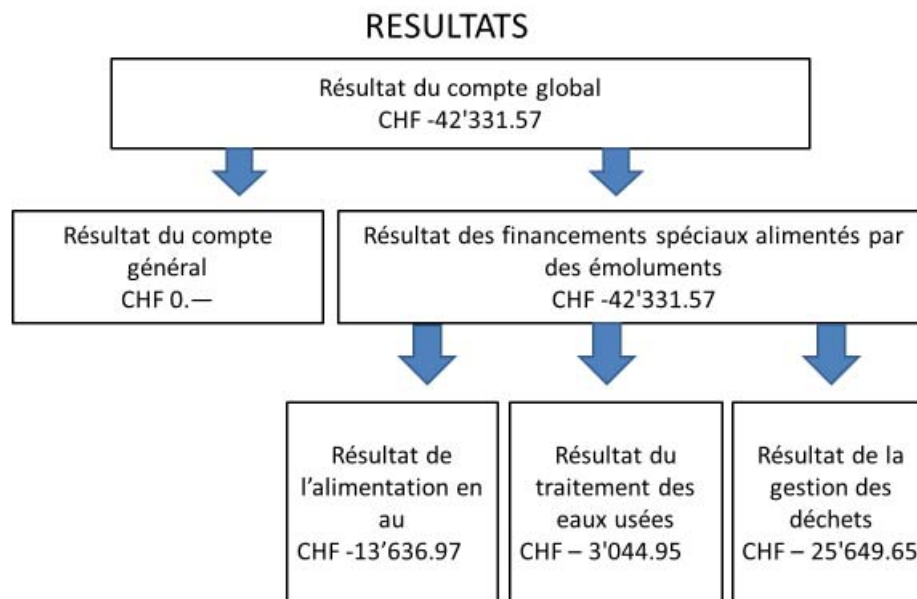
La lecture du procès-verbal n'étant pas demandée, M. Hofstetter demande à l'assemblée de procéder au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice, Mme Perret.

2. Discuter et approuver les comptes 2016

Mme Jocelyne Perucchini, conseillère communale, prend la parole et présente ce qui suit :

Il s'agit de la première présentation de la comptabilité harmonisée après l'introduction du MCH2.

Le compte annuel 2016 de la commune de La Ferrière clôture comme suit au 31 décembre 2016, avant les dépréciations complémentaires :



Le compte global se clôture avec un excédent de charges de CHF 42'331.57. Il comprend, le résultat du compte général y compris le résultat des financements spéciaux alimentés par des émoluments.

Le compte général qui était qualifié de compte communal avant l'introduction du MCH2 et qui est financé par les rentrées fiscales est équilibré.

Cela s'explique par le fait que des amortissements inhérents au système sont comptabilisés lorsque le compte général enregistre un excédent de revenus et que les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Résultat avant les amortissements supplémentaires

Charges	CHF	2'299'259.33
Revenus	CHF	2'402'959.13
Excédent de revenus bruts	CHF	103'699.80

De ce fait, avant que les amortissements supplémentaires soient comptabilisés, le compte général présente un excédent de revenus de CHF 103'699.80 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 7'135.-.

➔ Amélioration CHF 110'834.80

Cette amélioration est due principalement aux points suivants :

- Diminution pour le traitement du personnel enseignant de CHF 60'683.-.
- Diminution de CHF 11'451.- de la contribution des écolages versée à la commune de La Chaux-de-Fonds.
- Augmentation de la subvention de la DIP reçue pour le bus scolaire CHF 9'213.-
- Diminution des charges dans certains services.

Compte de fonctionnement – comparaison par rapport au budget selon tâches

Administration générale (0)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
314'337.68	57'547.95	312'405.00	49'940.00	277'449.46	51'981.75

Dans l'administration générale, la charge nette est inférieure de CHF 5'675.27 par rapport au budget.

- L'entretien du bâtiment administratif a été supérieur à ce qui avait été prévu (+CHF 4'411.17) en raison de la fourniture et pose d'une barrière autour du jardin du bâtiment communal. Ces frais ont été compensés par la diminution des charges dans les services généraux.

Ordre et sécurité publics, défense (1)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
80'989.85	50'078.15	69'070.00	44'960.00	66'962.75	50'889.20

Dans la fonction de l'ordre et sécurité publics, la charge nette augmente de CHF 6'801.70 par rapport au budget.

- Cette charge supplémentaire provient principalement de la suppression du poids public ainsi que des frais d'honoraires du géomètre officiel qui concernent l'établissement de plans de zones des dangers naturels.

Formation (2)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
598'805.00	157'723.30	686'355.00	154'210.00	602'873.10	130.252.25

Dans le domaine de la formation, la charge nette est inférieure de CHF 91'063.30 par rapport au budget. Dans le détail :

- Le budget prévoyait une charge de CHF 110'000.- pour le traitement du personnel enseignant alors que le compte laisse apparaître une dépense de CHF 49'317.-, soit une diminution de CHF 60'683.-.
- Diminution de CHF 11'451.- de la part communale pour les écolages versée à la commune de La Chaux-de-Fonds.
- Diminution des frais pour le matériel scolaire et les moyens d'enseignement de CHF 4'532.30.
- La charge nette des bâtiments scolaires diminue de CHF 7'311.- par rapport au budget.
- La subvention reçue pour le bus scolaire a été plus importante que prévu puisque qu'elle se monte à CHF 16'213.- alors que le budget prévoyait CHF 7'000.-.

Culture, sports et loisirs, église (3)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35'591.70	8'533.15	32'800.00	1'000.00	15'314.60	1'530.00

La charge nette diminue de CHF 4'741.45 par rapport au budget. Dans ce service la diminution de la charge provient principalement du fait que :

- la somme prévue pour l'amortissement de la pose de nouvelles échelles et d'une passerelle sur le chemin pédestre dans la Combe de Biaufond, n'a pas été utilisée étant donné que les travaux n'ont pas débuté.

Santé (4)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'470.00		1'800.00		2'130.50	

Petites diminutions pour les honoraires du service dentaire scolaire de CHF 330.- par rapport au budget.

Sécurité sociale (5)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
411'723.40	1'052.00	421'650.00	1'000.00	411'608.85	1'026.00

La charge nette de la sécurité sociale diminue de CHF 9'978.60 par rapport au budget. Dans ce service la part pour l'aide sociale augmente de 7'252.15 pour se situer au bouclage à CHF 277'252.15. En contrepartie, la part communale versée pour les prestations complémentaires à l'AVS, AI ./ diminue de CHF 5'034.- ainsi que la part versée au Service social de Courtelary qui elle diminue de CHF 10'015.75.

Transports et télécommunication (6)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
281'199.65	11'433.05	282'300.00	11'000.00	222'663.60	5'485.15

La charge nette diminue de CHF 1'533.40 par rapport au budget.

La charge nette de la part communale pour les transports publics a augmenté de CHF 3'294.90 pour se situer à CHF 49'294.90.

Cette charge a été compensée par la diminution des charges dans le service des routes communales.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
393'828.70	394'159.80	427'383.00	418'873.00	332'069.30	325'467.80

La charge nette diminue de CHF 8'178.90 par rapport au budget. L'enveloppe budgétaire prévue pour le cimetière n'a pas été utilisée dans sa totalité.

Économie publique (8)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3'944.75	24'909.65	9'200.00	26'600.00	5'155.50	25'512.80

Le revenu net augmente de CHF 3'564.90. Cela est dû à une diminution des frais dans le domaine de la sylviculture.

Finances et impôts (9)

Exercice 2016		Budget 2016		Exercice 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
281'068.35	1'697'522.03	179'100.00	1'707'345.00	577'217.34	1'921'300.05

Le revenu net diminue de CHF 111'791.40 par rapport au budget 2016. Ce résultat comprend l'amortissement supplémentaire.

Dans le détail, soit :

Les **impôts communaux généraux** diminuent de CHF 61'602.52 par rapport au budget :

- La perte sur créances augmente de CHF 15'928.50 par rapport au budget.
- Les impôts sur le revenu des personnes physiques semblent, avoir atteint leur objectif en 2016. En effet, il se clôt avec un solde de CHF 1'141'972.70 alors que le budget prévoyait CHF 1'100'000.-, ceci avec la nouvelle quotité d'impôt à 1.94%.
- Si les impôts sur la fortune des personnes physiques ont connu une hausse importante en 2015 de CHF 183'125.15 par rapport au budget, on constate une baisse de CHF 95'496.45 par rapport au budget 2016. Ceci est dû aux remboursements d'impôts anticipés.
- Les impôts à la source augmentent de CHF 326.03.
- Les impôts sur le bénéfice des personnes morales diminuent de CHF 11'512.80.
- La répartition des impôts sur le bénéfice des personnes morales non domiciliées dans notre commune augmente de CHF 13'549.-.
- L'encaissement de créances fiscales amorties augmente de CHF 3'414.50.

Quant aux **impôts spéciaux**, ils augmentent de CHF 38'077.60 par rapport au budget :

- Les impôts sur les gains immobiliers augmentent de CHF 6'227.80.
- Les taxations spéciales augmentent de CHF 23'320.30.
- La recette nette de la péréquation financière et compensation des charges diminue de CHF 10'397.-.
- Les amortissements supplémentaires s'élèvent à CHF 103'699.80.

Résultat des financements spéciaux :**FS "alimentation de l'eau "**

L'alimentation en eau se solde par un excédent de charges de CHF 13'636.97, soit un montant de CHF 608.03 supérieur à l'excédent de charges budgété pour 2016, qui était de CHF 14'245.-.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « alimentation en eau » se montent à CHF 5'955.16 au 31 décembre 2016.

FS « traitement des eaux usées »

Le traitement des eaux usées se solde par un excédent de charges de CHF 3'044.95, alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 3'900.-. Cela provient du fait que l'entretien du réseau d'eau a été plus important que prévu suite à diverses réparations et changement de pièces défectueuses.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « traitement des eaux usées » se montent à CHF 215'425.60 au 31 décembre 2016

FS « gestion des déchets »

Dans le service des déchets le budget prévoyait un déficit de CHF 38'600.- alors que le compte laisse apparaître un déficit de CHF 25'649.65. Cette amélioration de 12'950.35 provient principalement du fait que le traitement et le ramassage des déchets ont été moins importants que prévu.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « gestion des déchets » se montent à CHF 76'914.88 au 31 décembre 2016.

Compte des investissements

		Dépenses	Recettes
0	Administration générale		
1	Ordre et sécurité publics, défense		
2	Formation	fr. 36'612.30	
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	fr. 27'000.00	
4	Santé		
5	Sécurité sociale		
6	Transports et télécommunications	fr. 43'583.40	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	fr. 8'292.20	
8	Économie publique		
		fr. 115'487.90	

Le coût total des investissements se monte à CHF 115'487.90, soit dans le détail :

- Isolation de l'appartement de l'école de la Combe du Pelu ; CHF 36'612.30.
- Participation de l'assainissement et l'exploitation de la Patinoire d'Erguël de St-Imier sous forme d'achat d'actions CHF 27'000.-.
- Aménagement d'un éclairage intelligent dans le Haut du Village ; CHF 43'583.40.
- Installation d'un conteneur semi-enterré derrière la salle polyvalente ; CHF 8'292.20.

Aperçu du bilan au 31 décembre 2016

	Initial	Final	Ecart
100 Disponibilités et placements à court terme	1 235 886.16	1 096 961.27	-138 924.89
101 Créances	971 273.61	1 035 734.40	64 460.79
104 Actifs de régularisation	25 124.70	99 317.80	74 193.10
107 Placements financiers	555 505.00	561 356.20	5 851.20
108 Immobilisations corporelles PF	990 854.00	990 854.00	0.00
10 Patrimoine financier	3 778 643.47	3 784 223.67	5 580.20
140 Immobilisations corporelles PA	211 674.40	271 276.40	59 602.00
145 Participations, capital social	1 500.00	28 500.00	27 000.00
14 Patrimoine administratif	213 174.40	299 776.40	86 602.00
Actif	3 991 817.87	4 084 000.07	92 182.20
200 Engagements courants	140 233.65	127 916.27	-12 317.38
204 Passifs de régularisation	29 847.20	40 474.55	10 627.35
206 Engagements financiers à long terme	57 300.00	11 000.00	-46 300.00
209 Engagements envers les financements spéciaux	67 309.00	67 309.00	0.00
20 Capitaux de tiers	294 689.85	246 699.82	-47 990.03
290 Financements spéciaux	340 627.21	298 295.64	-42 331.57
293 Préfinancements	35 036.35	113 840.35	78 804.00
294 Réserves	0.00	103 699.80	103 699.80
296 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	305 709.35	305 709.35	0.00
299 Excédent/décourt du bilan	3 015 755.11	3 015 755.11	0.00
29 Capitaux propres	3 697 128.02	3 837 300.25	140 172.23
Passif	3 991 817.87	4 084 000.07	92 182.20
Totaux actifs	3 991 817.87	4 084 000.07	92 182.20
Totaux passifs	3 991 817.87	4 084 000.07	92 182.20

Actif

Au 31 décembre 2016, le total du bilan est de CHF 4'084'000.07 (année précédente CHF 3'991'817.87). Le **patrimoine financier** a augmenté de CHF 5'580.20 pour se situer désormais à CHF 3'784'223.67. Au niveau des disponibilités (100), celles-ci ont diminuées de CHF 138'924.89. Les avoirs (101) ont augmenté de CHF 64'460.79. Le **patrimoine administratif** a augmenté de CHF 86'602.- pour se situer désormais à CHF 299'776.40 en raison principalement des investissements engendrés dans le courant de cette année ainsi que la souscription et qu'une libération de CHF 27'000.- sous forme d'achat d'actions de le Société Erguël Sports SA.

Passif**Engagements (200)**

Les engagements courants ont diminué de CHF 12'317.38 pour passer désormais à CHF 127'916.27.

Financements spéciaux, engagements et avances (290)

Les services de l'alimentation en eau, l'assainissement des eaux, et l'enlèvement des déchets se sont autofinancés. Ils présentent un solde de CHF 5'955.16 pour l'alimentation en eau, de CHF 215'425.60 pour l'assainissement des eaux et de CHF 76'914.88 pour l'enlèvement des déchets.

Les préfinancements augmentent de CHF 78'804.-. Cette augmentation correspond aux taxes de raccordements uniques.

La réserve politique financière qui concerne les amortissements supplémentaires augmente est de CHF 103'699.80.

Les capitaux propres déterminants (299) se montent à CHF 3'015'755.11.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale l'approbation des comptes 2016 qui présentent :

- Un déficit de CHF 42'331.57 pour le compte global
- Un résultat équilibré pour le compte général avec et des amortissements d'un montant de CHF 103'699.80

M. Hofstetter ouvre la discussion.

Un citoyen relève qu'il y a quelques années, il avait été décidé de ne plus activer les investissements mais de les comptabiliser immédiatement. Il remarque que l'exercice 2016 présente un amortissement et que cela ne semble pas cohérent avec les décisions préalables.

C. Friedli répond que le nouveau système comptable oblige à amortir le résultat des comptes général de l'année comptable et que ces amortissements vont dans la réserve politique qui ne peut être utilisée que sous certaines conditions.

Le citoyen constate qu'il s'agit plutôt de la liquidation d'un résultat que d'un amortissement.

Le terme a en effet changé de sens.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, Mme Perucchini donne lecture du rapport de l'organe de vérification SORESA (Bienne), lequel conclut que les comptes sont conformes à la loi et propose de les accepter tels qu'ils sont soumis à l'assemblée.

M. Hofstetter remercie Mme Perucchini et ouvre le vote. Les comptes annuels 2016 sont approuvés à l'unanimité.

3. Acceptation d'un crédit de CHF 135'000.- pour la réfection de la toiture de la ferme de la Combe du Pelu

Mme Aline Paupe, conseillère communale, soumet à l'assemblée l'acceptation d'un crédit de CHF 135'000.- pour la rénovation du toit en Eternit de la ferme de la Combe du Pelu. Le bâtiment rencontre des problèmes d'humidité et il est utile d'investir pour la préservation future de ce bâtiment.

Un citoyen demande quelle est l'affectation actuelle de ce bâtiment.

A. Paupe répond que la ferme est exploitée par un fermier et qu'un logement y est également loué.

M. Hofstetter propose à l'assemblée de procéder au vote. Les citoyens présents acceptent à l'unanimité d'engager un crédit de CHF 135'000.-.

4. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'acquisition en 2018 d'un véhicule de première intervention stationné à Renan, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision et approuver le règlement de police communale de La Ferrière

Mme Paupe donne la parole de MM. Lavanchy et Müller, Commandants des sapeurs-pompiers d'Erguël qui présentent communément les points 4 et 5.

M. Lavanchy explique que la procédure des sapeurs-pompiers exige de passer par les assemblées communales des localités concernées.

Le véhicule situé actuellement la Commune de Renan a 28 ans et doit être remplacé. Il est prévu d'acquérir un véhicule 4x4 plus adéquat et moderne.

Un montant de CHF 110'000.- est prévu pour le véhicule et son équipement. Ce montant est autofinancé par le financement spécial des sapeurs et n'engage en rien la Commune de la Ferrière.

Le crédit de CHF 110'000.- est accepté à l'unanimité.

5. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour l'acquisition en 2018 d'un véhicule logistique et de transport stationné à St-Imier, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision

L'objet concerné ici est un véhicule logistique basé à St-Imier qui a 33 ans et nécessite également d'être remplacé. Il sert au transport de personnes et de matériel. Le véhicule prévu aura une double cabine et permettra une facilité d'utilisation ainsi que le respect des règles de sécurité routière. Là aussi, le montant de CHF 140'000.- est autofinancé.

M. Hofstetter demande quelle sera la fréquence de remplacement à terme des véhicules.

M. Lavanchy explique que la fréquence de remplacement est de 25 ans en principe et qu'il y a 13 véhicules. Durant une longue période, aucun remplacement ne s'est fait, mais à l'avenir, un nouveau véhicule sera acquis tous les deux ans environ.

Un citoyen demande ce qu'est le que fonds spécial mentionné par M. Lavanchy et s'il est alimenté par les communes, ce qui impliquerait que ce sont tout de même elles qui le financent.

M. Lavanchy répond qu'il est alimenté par des subventions de l'AIB pour le fonctionnement et pour les tâches cantonales.

Le crédit de CHF 140'000.- est accepté à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif à l'installation de conteneurs semi-enterrés - Moloks

Mme Florence Zybach, conseillère municipale, rappelle qu'un crédit d'engagement de CHF 50'000.- avait été accepté lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2010 concernant l'installation de conteneurs semi-enterrés. Depuis lors 6 Moloks ont été installés (un de plus que ce qui était prévu initialement). Les dépenses effectives s'élèvent à CHF 48'600.85, ce qui constitue une économie de CHF 1'399.15.

M. Hofstetter demande l'assemblée de ratifier ce décompte. Il est approuvé à l'unanimité.

7. Election de deux membres de la commission scolaire pour la période 2014-2017

M. Hofstetter donne connaissance des démissions de deux membres de la commission scolaire. Il s'agit de Mme Corinne Liehti et de Mme Marie-Laure Leimgruber. Le président donne lecture des lettres de démission.

Dans l'intervalle, Mme Léa Gerber-Maurer et M. Michaël de la Harpe se sont portés candidats.

M. Hofstetter donne lecture de leurs courriers et demande si d'autres propositions sont faites par l'assemblée.

Ce n'est pas le cas. Donc, en vertu de l'art. 49, il déclare ces candidats élus, les félicite de leur engagement et leur souhaite plein succès dans leurs futures fonctions.

Il remercie également Mmes Liehti et Leimgruber pour le travail effectué.

8. Informations du conseil municipal

Suite à la question concernant la tarification de l'eau posée lors de la dernière assemblée, Mme Paupe remercie Mme Friedli pour l'immense travail de recherche réalisé et donne les informations suivantes : le problème de la tarification peut être abordé de différentes manières. Il apparaît qu'une taxation en fonction des UM n'a plus de sens mais qu'elle devrait être établie en fonction de la consommation. Toutefois, pour les agriculteurs cela pourrait impliquer des surcoûts allant jusqu'à CHF 2000.-. Le conseil va donc probablement choisir une taxation par mètres cubes pour les citoyens et les commerçants et devoir imaginer une solution différente pour les agriculteurs. Le système va donc changer mais les détails seront arrêtés ultérieurement.

Un citoyen demande s'il existe des tarifs spéciaux pour les piscines. Mme Friedli répond que ce n'est pas le cas.

M. Hofstetter demande s'il ne s'agit ici que de taxes d'eau propre, le prix d'épuration n'étant pas compris dans les eaux propres.

Une citoyenne demande s'il est possible de ne payer que l'épuration, par exemple dans le cas d'une citerne de récupération.

Mme Friedli explique que le prix de l'épuration est de toute façon inclus. Il n'y a pas de possibilité à l'heure actuelle de ne payer que ce qui est évacué.

M. Hofstetter demande s'il est autorisé de vider une piscine sans que l'eau n'aille à la step. Il estime que cette eau devrait également être taxée pour l'épuration.

Mme Paupe conclut qu'une réflexion devra être menée autour de cette question.

Mme Paupe répond à une deuxième question posée lors de la précédente assemblée. Celle-ci concerne le stand de tir. Le problème de la décontamination du lieu devra être réglé. Elle a pris contact avec le canton et informe qu'une entreprise viendra à l'automne effectuer une étude à la ciblerie et autour du stand. CHF 48'000.- pourraient être pris en charge par le canton, 80% du solde seraient à la charge de la société de tir et 20% à charge de la commune puisque le conseil a choisi de démolir le stand et de rendre le terrain à son propriétaire.

Mme Paupe informe également que le plan de localisation de la commune n'est plus aux normes et qu'il incombe à la commune de le mettre à jour. Neuf noms de rue doivent être définis. Le conseil communal a décidé de faire participer la population sous la forme d'un concours qui sera organisé à la rentrée d'automne scolaire. Une commission sera nommée afin d'effectuer un choix issu des propositions émises.

Un citoyen demande si l'on parle bien du quartier Bel-Air, ce que Mme Paupe confirme.

Un second citoyen rappelle qu'il y a 5 ou 6 ans, la commune avait décidé d'un certain nombre de noms de rue. La transmission de ces nouveaux noms à La Poste n'avait pas été sans problème. Alors que cela fonctionne enfin, il craint une future gabegie.

Mme Paupe répond qu'il sera possible de reprendre des noms déjà utilisés mais que cela doit obligatoirement être formalisé et transmis aux instances officielles.

Mme Perucchini ajoute que, pour le moment, plusieurs sites ont des noms de lieux-dits qui ont été définis par souci de simplification mais que la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Mme Tramaux fait remarquer qu'au Seignat, la dénomination a aussi changé il y a 5 ans. La signalétique n'est plus en adéquation et devra être actualisée car la situation est problématique.

M. Jean-Marc Ambühl, conseiller communal, rappelle qu'une première étude concernant le chauffage à distance avait été élaborée par Energie bois sur différents quartiers. Il est nécessaire de fournir 2,5 MW/h par mètre linéaire de conduite pour être rentable. Le projet actuel est insuffisant et une étude plus fine devrait être menée. Le Parc régional du Doubs a également effectué un premier calcul plus favorable mais sur un quartier plus restreint. Cette seconde étude arrive à 1.88 MW/h tandis que celle d'Energie Bois se situe à 1,4MW/h.

Le Parc régional du Doubs propose une étude complémentaire incluant l'état des bâtiments (école et halle polyvalente) ainsi qu'un projet d'étude pour les tuyaux. L'étude se monterait à CHF 17'500.- dont la moitié à charge canton et 50% du solde assumé par le Parc régional du Doubs. Il resterait donc environ CHF 4000.- à charge de la commune. Toutefois, l'objet n'a pas

encore été étudié par le conseil. M. Ambühl relève qu'il se pourrait que cela devienne des exigences cantonales à terme.

A la question de M. Hofstetter qui s'inquiète de la forêt à disposition à La Ferrière, M. Ambühl répond qu'il y en a suffisamment. Il conclut que le conseil communal va continuer de traiter ce point. Par ailleurs, des contacts ont lieu avec la commune de Renan qui développe également un projet dans ce sens.

Un citoyen demande si la localisation de la voie des CJ obligera à choisir d'alimenter une seule zone du village, soit en dessus ou en dessous de la voie.

M. Ambühl répond que c'est le cas mais que cela répond tout de même à plusieurs demandes. De plus, une étude complémentaire permettant de connaître précisément le coût de revient permettra aux citoyens encore hésitants de se déterminer. Une dizaine de maisons sont concernées à l'heure actuelle mais cela pourrait se développer. Il note que la question du prix du mazout a également une influence.

M. Hofstetter s'enquiert de la question de « La Ruche ». M. le Maire répond que le dossier est actuellement en stand-by pour des raisons de coûts.

M. Bernard Tschäppät, Maire, informe que M. Jean-Pierre Romy a été contraint de démissionner pour raison de santé et qu'une élection complémentaire aura lieu cet automne pour repourvoir son siège de conseiller communal.

Concernant la suggestion de faire des places de parc devant la halle (10-12 places), M. le Maire informe que, selon un contact avec Ponts et Chaussées, la place devrait être goudronnée. L'entreprise Friderici ne remettra pas la place en état pour l'instant.

M. Tschäppät informe aussi que le dossier de fusion de communes a été réveillé par le canton. Lors de la dernière assemblée, une votation de principe avait été annoncée. Elle aura lieu le 24 septembre. Les citoyens devront décider s'ils acceptent de donner mandat à leurs autorités d'élaborer un contrat de fusion. En fonction du résultat de la votation, le conseil poursuivra ou abandonnera ce projet. Des informations seront diffusées avant le 24 septembre (dépliant, séances d'information). Le conseil communal est majoritairement défavorable à ce projet mais il estime que c'est aux citoyens de décider de cet objet. Si La Ferrière n'entre pas dans cette réflexion, les autres communes pourront le faire sans contrainte. Par contre, à la fin du processus, la fusion pourrait échouer si une seule commune refuse.

M. Hofstetter revient sur la question des places de parc évoquée précédemment. Si l'entreprise Friderici ne doit pas remettre le lieu en l'état, elle pourrait prendre en charge le goudronnage des futures places.

M. Ambühl pense que cela pourrait l'inciter à remettre le site en état et supprimerait toute place de parc.

Présentation à la population du projet Charte des Jardins

M. Julien Walther remercie Mme Zybach d'avoir porté et encouragé ce projet auprès du conseil communal qui a accepté d'y adhérer et Mme Agnès Geinoz qui y participe activement.

La Charte des Jardins a pour but de préserver la biodiversité, de maintenir des lieux favorables pour la petite faune, de diminuer la pollution des eaux, de créer des liens sociaux en rapport avec la nature, et de mettre en avant l'engagement écologique du village.

L'adhésion constitue un engagement moral sans contrainte, ouvert à tout un chacun. La commune a déjà adhéré à la charte et les citoyens pourront le faire individuellement.

Un tout ménage sera adressé prochainement à la population. Les futurs adhérents recevront une plaquette avec le logo de la Charte des Jardins.

M. Walther remercie les citoyens de leur attention.

M. Hofstetter fait remarquer que l'effort doit être réciproque et que si l'on demande aux gens d'utiliser moins de produits nocifs il faut aussi éviter de laisser fleurir les mauvaises herbes qui incitent l'utilisation de tels produits.

M. Hofstetter remercie les intervenants pour ces différentes informations.

9. Divers et imprévus

Un citoyen tient à remercier ceux qui ont pris l'initiative de planter des fleurs devant le cimetière. Cela illumine l'image du village.

M. Hofstetter le rejoint dans ces remerciements

Mme Paupe annonce que d'autres surprises suivront.

Le Maire remercie Mme Friedli pour l'immense travail réalisé ainsi que Mme Perruchini.

Il remercie également l'assemblée pour l'acceptation des différents crédits présentés ce soir. Finalement, il souhaite à tous un bel été.

M. Hofstetter remercie le conseil et le personnel communal et enjoint les membres du conseil à continuer de faire en sorte de satisfaire un maximum de citoyens.

La parole n'étant plus demandée, M. Hofstetter clôt l'assemblée en souhaitant à chacun de passer un bel été.

L'assemblée est levée à 21h30.

Le Président :

La Secrétaire :

R. Hofstetter

S. Perret